AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-5-94356833

- 1 -

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36.01.74

ABONNEMENT ANNUEL :

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94 Y

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : G. CHERBLANC — CPPAP : 528 AD

Supplément au bulletin n° 71
(bulletin céréales n° 13)

30 NOVEMBRE 1982

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Les conditions climatiques de ces dernières semaines ont entraîné la disparition d'une grande partie des pucerons initialement présents sur repousses. Le temps a également souvent été défavorable aux vols de contamination. Les semis ont enfin été effectués avec un important retard dans de nombreux secteurs.

Le risque "Jaunisse Nanisante" apparaît donc aujourd'hui beaucoup plus faible qu'en début de campagne.

Dans la majorité des situations, un traitement insecticide est inutile

Surveiller les cultures ayant atteint le stade 2 à 3 feuilles :

- En l'absence de pucerons, l'emploi d'un insecticide est déconseillé (protection de la faune auxiliaire)
- En présence de pucerons, intervenir dans les conditions précisées dans le précédent bulletin.

LIMACES

Ces ravageurs peuvent causer des dégâts importants par temps humide sur jeunes semis, dès la levée.

Pour détecter leur présence, on peut disposer des granulés anti-limaces sur des sacs, en divers points de la parcelle. Si des cadavres sont trouvés, le traitement d'une partie ou de toute la parcelle peut être nécessaire.

Utiliser alors des granulés à base de :

- métaldéhyde : 15 à 20 kg/ha nombreuses spécialités commerciales)
- mercaptodiméthur : 3 à 4 kg/ha (Mesurol anti-limace).

ETOURNEAUX

Des expérimentations de limitation des populations sont conduites dans le Finistère et le Morbihan sur les dortoirs importants.

Le groupe national de travail, qui comprend l'ACTA (Association de Coordination Technique Agricole), l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) et le Service de la Protection des Végétaux, a établi une note faisant le point sur la protection des silos couloirs en libre service. Elle sera envoyée, sur simple demande, à ceux qui fourniront une enveloppe timbrée (1,80 F) à leur adresse.

Dernière note : Bulletin n° 70 du 19 octobre 1982.

P 14